

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Séance du 11 août 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le onze août à 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Stéphane FERRIER, Philippe SIONNET, Michel GONNET, Elodie LEFEBVRE

Pouvoir : de David LE GUEN à Elodie LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Elodie LEFEBVRE

Date de la convocation
29 juillet 2022

Date d'affichage
29 juillet 2022

Objet de la Délibération

BUDGET ECOLE 2022/2023

N° 29.2022

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du conseil :

-Approuvent le budget proposé et annexé à la présente délibération et précise qu'il n'y aura pas d'argent supplémentaire.

-Disent que les sommes correspondantes seront inscrites au budget primitif du SIVOM

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Olivier FONS



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

--

et publication ou notification

*
—

Monsieur Le Président, demande au conseil syndical de statuer sur le budget de fonctionnement alloué chaque année à l'école.

Il propose pour l'année scolaire 2022/2023 un budget à hauteur de 16 000€ moins le reliquat négatif de 2021/2022.

AR Prefecture

005-240500264-20220811-29_2022-DE
Reçu le 22/08/2022
Publié le 22/08/2022